



Instructions d'installation

MP-902 PG2

Détecteur PIR sans fil pour extérieur, à rideau, anti-masque et non déclenchement par les animaux

Français

1. Présentation

Le MP-902 PG2 est un détecteur PIR sans fil intelligent à rideau et anti-masque pour l'extérieur. Il est compatible avec le système d'alarme PowerMaster et utilise le protocole de communication bidirectionnel PowerG.

Le détecteur présente les caractéristiques suivantes :

- Sortie de détecteur thermique pyroélectrique (brevetée) à deux canaux
- Compensation de température contrôlée par microprocesseur
- Protection contre la lumière blanche
- Sélecteur de non déclenchement par les animaux à trois options : aucun animal, petit animal de moins de 3 kg ou animal de moins de 18 kg.
- Sensibilité de détection réglable
- Système optique parabolique et elliptique (breveté)
- La technologie Target Specific Imaging™ (TSI) fait la distinction entre les individus et les animaux pesant jusqu'à 18 kg.
- L'algorithme True Motion Recognition™ (breveté) fait la distinction entre les mouvements réels d'un intrus et toute autre perturbation susceptible de déclencher de fausses alertes.
- Détection transversale : dans les deux directions, de gauche à droite, de droite à gauche.
- La capacité active intelligente d'anti-masque (brevetée) reconnaît les sprays et la poussière
- Aucun réglage vertical n'est nécessaire.
- Pile longue autonomie grâce à une consommation électrique extrêmement faible
- Autoprotection avant et arrière (brevetée)
- Compatible avec la fonction de signalement du niveau de température et de lumière, selon la version de la centrale PowerG

Remarque : pour les installations certifiées UL, utilisez seulement l'appareil avec les unités de contrôle certifiées UL.

2. Conseils d'installation

Seuls des techniciens qualifiés sont habilités à installer le MP-902 PG2. Avant d'installer l'appareil, prenez en compte les points suivants :

À faire :

- Installer le MP-902 PG2 conformément à la norme UL 681, Standard for Installations and Classifications of burglar and Holdup Alarm Systems.
- Monter le détecteur de façon que les mouvements d'un intrus potentiel coupent les rayons infrarouges.
- Monter l'appareil sur une surface verticale et le plus droit possible.
- Poser l'appareil verticalement. Voir Figure 2.
- Orienter le détecteur vers une surface fixe, telle qu'un mur ou un portail, de manière à procurer une limite à la détection par le rideau, et obtenir ainsi une détection plus efficace.
- Poser l'appareil à une hauteur adaptée à vos préférences de non déclenchement par les animaux. Pour plus d'informations, voir [Réglage du non déclenchement par les animaux](#).
- Tenir compte des conditions météorologiques qui pourraient déclencher des fausses alarmes, telles que branches d'arbre ou feuilles agitées par le vent, et autres conditions environnementales associées.
- Positionner l'appareil à au moins 20 cm de toute personne en conditions de fonctionnement normal, conformément aux normes d'exposition aux fréquences radio FCC et ISED Canada

À ne pas faire :

- Installer l'appareil sur un sol incliné. Voir Figure 3.
- Installer l'appareil à proximité de branches d'arbre que le vent pourrait agiter, déclenchant ainsi de fausses alarmes.
- Installer l'appareil dans un endroit dangereux.
- Installer l'appareil dans un endroit présentant un degré de pollution supérieur à 2.
- Installer l'appareil dans des circuits présentant des surtensions supérieures à la Catégorie II.
- Obstruer le champ de vision du détecteur.
- Positionner ou utiliser les antennes de ce produit dans un espace où se trouve une autre antenne ou émetteur.
- Monter l'appareil sur des surfaces exposées à des vibrations.

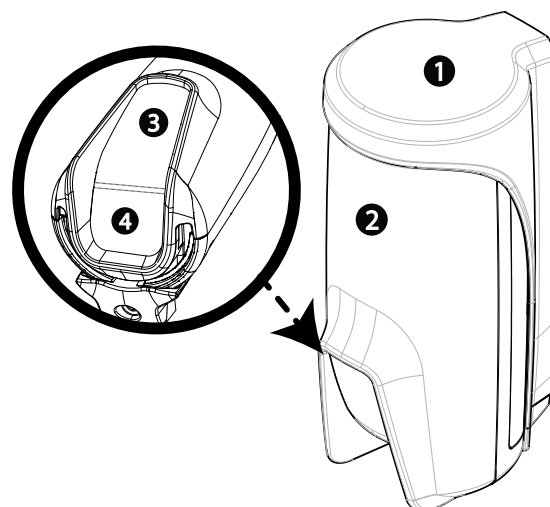


Figure 1 : MP-902 PG2

1. Support
2. Détecteur
3. Voyant
4. Fenêtre optique PIR

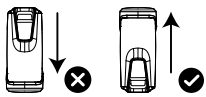


Figure 2 :

Orientation de montage



Figure 3 : Installation sur sol plat

Remarques :

- Si vous orientez le détecteur vers un espace ouvert, les rayons PIR pourraient sortir de la zone de couverture souhaitée.
- Pour protéger une fenêtre, placez le détecteur dans un des angles supérieurs de son châssis afin que les rayons PIR soient parallèles à la partie vitrée.
- Afin de calibrer la sensibilité du détecteur de manière à identifier la présence de personnes avec une meilleure précision, définissez la portée de détection de l'appareil. Pour plus d'informations, voir [Configuration des paramètres du détecteur](#).

3. Montage du MP-902 PG2

Pour monter le MP-902 PG2, procédez comme suit :

1. Utilisez les trous situés le plus en haut et au milieu du support pour marquer deux trous sur la surface de montage. Voir les trous Numéros 1 et 2 de la Figure 4.
2. Facultatif : pour utiliser l'autoprotection, utilisez le trou situé le plus en bas du segment détachable du support pour marquer un troisième trou sur la surface de montage. Voir trou Numéro 3 de la Figure 4.
3. Percez les trous souhaités sur la surface de montage en fonction des repères et insérez les chevilles. Voir Figure 5.
4. Fixez le support à la surface de montage avec les vis. Voir Figure 6.
5. Insérez les piles dans le détecteur et refermez le capot des piles. Pour plus d'informations, voir [Insertion ou remplacement des piles](#).
6. Insérez le haut du détecteur dans le support. Lorsque vous insérez le détecteur, choisissez une encoche du support qui vous permette de positionner le détecteur de manière à couvrir la zone à protéger. Voir Figures 7 et 8.

Remarque : lorsque vous effectuez l'Étape 6, un voyant clignotant indique le début de la procédure d'auto-étalonnage de l'autoprotection.

Remarque : une fois le détecteur placé dans le support non vissé, vous pouvez le faire tourner jusqu'à la position exacte souhaitée. Voir trou Numéro 1 de la Figure 9.

7. Pendant que le voyant clignote, resserrez la vis inférieure pour fermer le support. Voir Numéro 2 de la Figure 9.

Remarque : si le voyant jaune arrête de clignoter avant que vous n'ayez eu le temps de serrer la vis, retirez le détecteur du support et attendez trois secondes. Répétez l'étape 6 pour commencer la procédure d'auto-étalonnage.

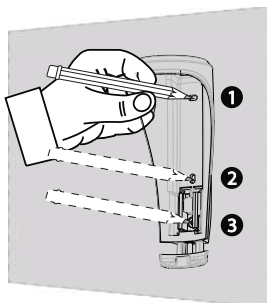


Figure 4 :

Marquage des trous des vis

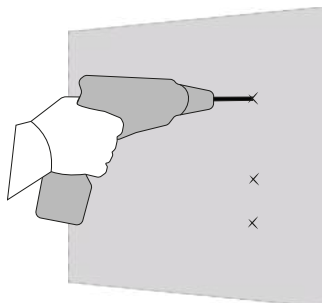


Figure 5 :

Perçage des trous des vis

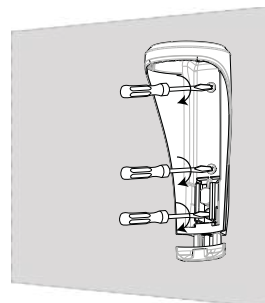


Figure 6 :

Fixation du support

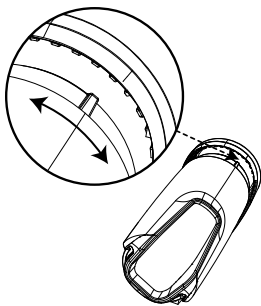


Figure 7 :
Encoche de rotation

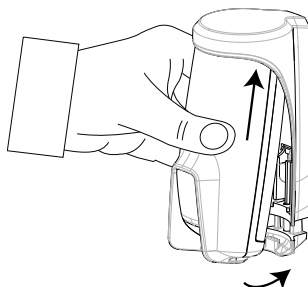


Figure 8 : Enclenchement dans l'appareil

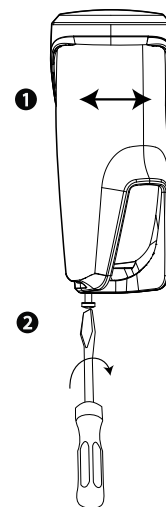


Figure 9 :
Fermeture du support

4. Enregistrement du MP-902 PG2

Pour enregistrer le MP-902 PG2, dans la menu **Installateur**, sélectionnez **02:ZONES/APPAREILS**, et suivez les étapes de la procédure suivante :

Remarques :

- Dans le cas d'installations conformes UL/ULC, utilisez uniquement le détecteur avec des centrales certifiées UL/ULC.
- Si vous enregistrez le MP-902 PG2 dans les centrales PowerMaster de version 19.4 ou inférieure, le détecteur s'enregistre en tant que détecteur de mouvements PIR pour l'extérieur. L'appareil s'enregistre dans la centrale avec l'ID d'appareil **130-xxxx**, sous le nom de **IR extérieur**.

1. Lorsque la centrale affiche **ENREGIS.MAINT** ou **ENTREZ ID:xxx-xxxx**, enregistrez l'appareil en utilisant une des méthodes suivantes : tirez sur la languette d'enregistrement ou insérez les piles pour mettre l'appareil sous tension et lancer la procédure d'auto-enregistrement.

Remarque : si l'appareil ne s'enregistre pas automatiquement, appuyez sur le bouton d'enregistrement ou saisissez l'**ID:xxx-xxxx** de l'appareil dans la centrale. L'ID d'appareil est imprimé sur l'étiquette.

2. Pour modifier le numéro de l'appareil, cliquez sur le bouton flèche ou saisissez le numéro de la zone.
3. Pour configurer les paramètres d'emplacement, de type de zone et de carillon, sélectionnez **Z0x.EMPLACEMENT**, **Z0x.TYPE ZONE**, et **Z0x.CONF CARIL**, et effectuez les configurations souhaitées.
4. Dans le menu **MODIF. APPAREIL**, sélectionnez **PARTITIONS**.
5. Sur le clavier, saisissez les numéros de partition à affecter à l'appareil.

Remarque : vous pouvez affecter une seule partition ou plusieurs.

Remarques :

- Une fois le détecteur enregistré, vous pouvez configurer les paramètres du détecteur et affecter des partitions. Pour plus d'informations, voir [Configuration des paramètres du détecteur](#).
- **PARTITIONS** n'apparaît que si la centrale autorise le partitionnement et que si la fonctionnalité est activée avant cette procédure. Pour plus d'informations, voir *Partitionnement* dans le manuel d'installation PowerMaster.

5. Configuration des paramètres du détecteur

5.1. Modification du MP-902 PG2

Pour modifier le MP-902 PG2, allez dans le menu **PARAM.D.L'APPAR.** et suivez les instructions de configuration indiquées dans le Tableau 2.

Tableau 1 : Modification de l'appareil

Option	Instructions de configuration
LED ALRM	Activez ou désactivez le voyant d'alarme. Options : LED ON (par défaut) et LED OFF .
Couverture IR	Sélectionnez une des trois portées, en fonction de vos préférences d'installation. Voir Définition de la portée du détecteur .
Anti-masque extérieur	Activez ou désactivez la fonctionnalité d'anti-masque extérieur. Options : Désactivé (par défaut) et Activé .
Période	Paramétrez le détecteur de mouvements de façon que des alarmes soient émises en permanence ou uniquement lorsqu'il fait noir. Remarque : pour les installations certifiées UL/ULC, la fonctionnalité Période doit seulement être utilisée pour assurer une protection nocturne, en complément de la protection déjà prévue pour la zone. Options : Jour et Nuit (par défaut) et Nuit .
Direction de l'alarme	Définissez la direction de la détection. La fonction de direction de l'alarme peut diviser par deux, voire plus, le risque de fausses alarmes lorsque le détecteur protège une porte ou un portail. Avec cette fonction, l'appareil fait la différence entre les résidents qui sortent du bâtiment et les intrus qui pénètrent dans les locaux. Remarque : cette fonctionnalité n'est disponible que sur les centrales PowerMaster version 20.2 et supérieure. Options : Les deux (par défaut), De gauche à droite, De droite à gauche. Voir Figure 10 pour un schéma du sens de l'alarme. Dans la Figure 10, le Numéro 1 illustre un schéma de détection De droite à gauche, et le Numéro 2, un schéma de détection De gauche à droite. Les directions depuis la gauche et depuis la droite s'entendent par rapport à la position de l'installateur lorsqu'il observe le détecteur une fois fixé.
TRS CHAUD > 35°C (>95°F)	Indiquez si la centrale doit envoyer une alerte TRS CHAUD lorsque la température dépasse la valeur seuil pendant au moins la durée indiquée par le délai d'alerte. L'alerte est rétablie lorsque la température repasse en dessous du seuil pendant au moins la durée du délai de rétablissement. Remarque : pour TRS CHAUD, la valeur par défaut du seuil est 35°C. La valeur par défaut du délai d'alerte et du délai de rétablissement est de 10 minutes. Options : Voir Tableau 2.
FROID < 19°C (<66°F)	Indiquez si la centrale doit envoyer une alerte FROID lorsque la température descend sous la valeur seuil pendant au moins la durée du délai d'alerte. L'alerte est rétablie lorsque la température repasse au-dessus du seuil pendant au moins la durée du délai de rétablissement. Remarque : pour FROID, la valeur par défaut du seuil est 19°C. La valeur par défaut du délai d'alerte et du délai de rétablissement est de 10 minutes. Options : Voir Tableau 2.
TRÈS FROID < 7°C (<45°F)	Indiquez si la centrale doit envoyer une alerte TRÈS FROID lorsque la température descend sous la valeur seuil pendant au moins la durée du délai d'alerte. L'alerte est rétablie lorsque la température repasse au-dessus du seuil pendant au moins la durée du délai de rétablissement. Remarque : pour TRÈS FROID, la valeur par défaut du seuil est 7°C. La valeur par défaut du délai d'alerte et du délai de rétablissement est de 10 minutes. Options : Voir Tableau 2.
CONGELATR < -10°C (<14°F)	Indiquez si la centrale doit envoyer une alerte CONGELATR lorsque la température dépasse la valeur seuil pendant au moins la durée indiquée par le délai d'alerte. L'alerte est rétablie lorsque la température repasse en dessous du seuil pendant au moins la durée du délai de rétablissement. Remarque : pour CONGELATR, la valeur par défaut du seuil est -10°C ou 14°F. La valeur par défaut du délai d'alerte et du délai de rétablissement est de 30 minutes. Options : Voir Tableau 2.
Désarmer l'activ	Définissez la durée pendant laquelle le détecteur continue de détecter les mouvements au cours de la procédure de désarmement. Options : Non actif (par défaut), OUI – aucun délai, OUI + délai de 5 s, OUI + délai de 15 s, OUI + délai de 30 s, OUI + 1 min, OUI + 2 min, OUI + 5 min, OUI + 10 min, OUI + 20 min, OUI + 60 min

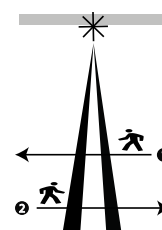


Figure 10 :
Direction de détection

Remarques :

- Pour déclencher une alarme ou un signal de rétablissement, la température doit dépasser le **seuil** pendant la durée requise.
- L'utilisateur peut accorder un accès à l'installateur afin qu'il puisse activer ou désactiver à distance le voyant d'indication.

5.2. Configuration des alertes de température

Configurez chacune des quatre alertes de température : **TRÈS CHAUD**, **FROID**, **TRÈS FROID**, et **CONGELATR**. Le Tableau 2 décrit les options de configuration de la température.

Tableau 2 : Paramètres de configuration de la température

Option	Instructions de configuration
Seuil	Affiche la dernière valeur seuil enregistrée. Pour modifier la valeur par défaut, cliquez sur le bouton Précédent ou Suivant pour diminuer ou augmenter la valeur et cliquez sur OK .
Désactiver /Activer	Définit si la centrale signalera ou non une alerte.
Délai d'alerte	Définit le temps écoulé avant qu'une alerte ne soit signalée lorsque la température est atteinte pendant la durée par défaut indiquée. Les valeurs de délai d'alerte sont : Immédiatement, 1 min, 2 min, 10 min, 15 min, 20 min, 30 min
Délai de rétablissement	Définit le temps écoulé avant qu'une alerte de rétablissement soit signalée lorsque la température repasse sous la valeur seuil . Les valeurs de délai de rétablissement sont : Immédiatement, 1 min, 2 min, 10 min, 15 min, 20 min, 30 min

5.3. Définition de la portée du détecteur

Dans le menu Installateur de la centrale PowerMaster, sélectionnez **02:ZONES/APPAREILS** et déplacez-vous dans le menu en suivant les indications du Tableau 3 pour configurer la portée de détection de l'appareil.

Remarque : si vous enregistrez le MP-902 PG2 dans les centrales PowerMaster de version 19.4 ou inférieure, le détecteur s'enregistre en tant que détecteur de mouvements PIR pour l'extérieur. L'appareil s'enregistre dans la centrale avec l'ID d'appareil **130-xxxx**, sous le nom de **IR extérieur**.

Tableau 3 : Définition de la portée du détecteur

Centrale	Type d'appareil	Navigation dans le menu et options	Plage
V20.2 et supérieur	MP-902 PG2 Rideau extérieur ID: 129-xxxx	>02:ZONES APPAREILS> >PARAM.D.L'APPAR.> >COUVERTURE IR> Long Moyen Court	 8 m 5 m 3 m
V19.4 et inférieure	TOWER-20AM IR extérieur ID: 130-xxxx	>02:ZONES APPAREILS> >PARAM.D.L'APPAR.> >SENSIBILITE PIR> Haut Bas Un secteur	 8 m 3 m 8 m

Remarques :

La portée fait référence au Numéro 2 de la Figure 11.

Le symbole * indique le point de vue du détecteur et le début du rideau PIR.

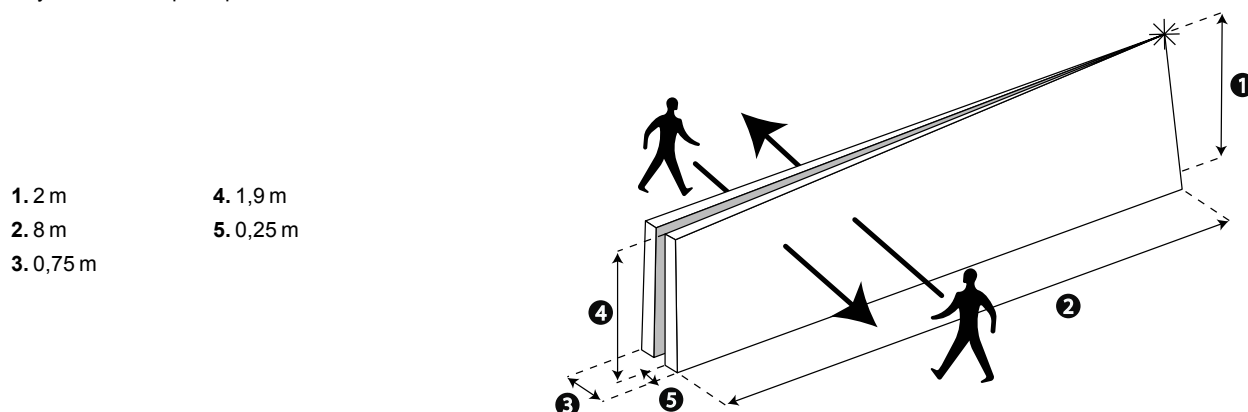


Figure 11 : Schéma du rayon de détection

6. Insertion ou remplacement des piles

Avertissement : si vous remplacez les piles par des piles de type incorrect, une explosion peut se produire.

Remarque : lors du remplacement des piles, patientez une minute entre le moment où vous retirez les piles et celui où vous en insérez des neuves.

Pour insérer ou remplacer les piles, procédez comme suit :

1. Desserrez la vis inférieure du support et retirez le détecteur. Voir Figures 12 et 13.
2. Avec le pouce, appuyez sur l'onglet situé sur le dessus du capot des piles pour l'ouvrir. Voir Figure 14.
3. Facultatif : pour remplacer les piles, retirez les piles usagées et insérez-en des neuves en orientant les pôles conformément aux symboles (+) et (-) illustrés dans le compartiment des piles. Voir Numéro 2 de la Figure 15.
4. Facultatif : pour activer les piles d'un nouvel appareil, tirez sur la languette en maintenant les piles en place avec votre pouce. Voir Figure 16.
5. Pour refermer le compartiment des piles, commencez par insérer la partie inférieure du capot des piles puis maintenez la pression sur l'onglet pendant que vous refermez la partie supérieure du capot. Voir Numéros 1 et 2 de la Figure 17.
6. Insérez l'appareil dans le support et resserrez la vis inférieure. Pour plus d'informations, voir les Étapes 6 et 7 de la section [Montage du MP-902 PG2](#).

Remarque : mettez les piles usagées au rebut en suivant les instructions du fabricant et conformément aux règles et réglementations locales.

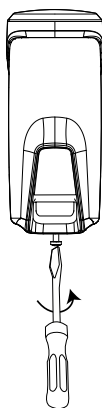


Figure 12 : Dévissage du support

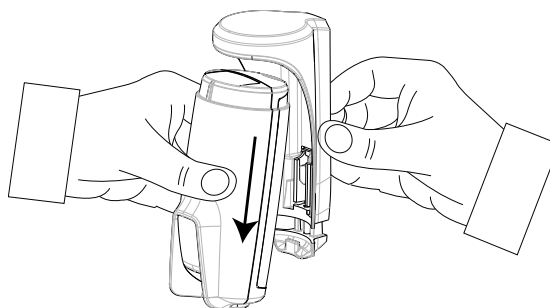


Figure 13 : Retrait du détecteur du support

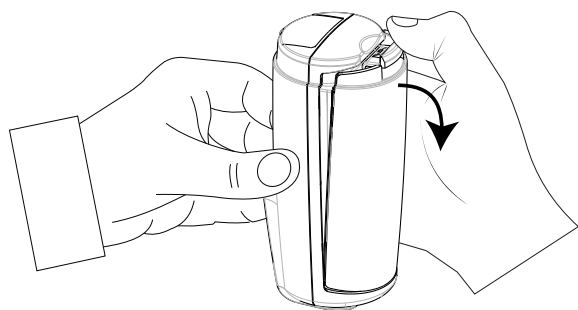


Figure 14 : Ouverture du capot des piles

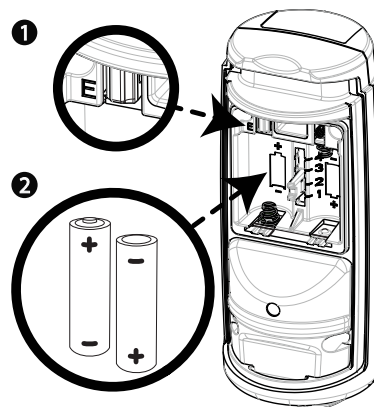


Figure 15 : Bouton d'enregistrement et polarité des piles

1. Bouton d'enregistrement
2. Polarité de la pile

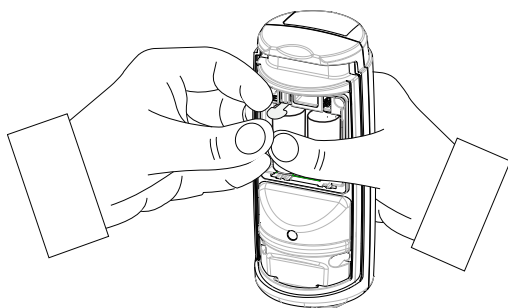


Figure 16 : Retrait de la languette des piles



Figure 17 : Fermeture du capot des piles

7. Réglage du non déclenchement par les animaux

La fonctionnalité de non déclenchement par les animaux permet aux animaux de traverser le rideau PIR sans déclencher de fausse alarme.

Le sélecteur de non déclenchement par les animaux est situé dans le compartiment des piles. Voir Figure 18.

Avant de configurer le sélecteur de non déclenchement par les animaux, retirez le capot des piles et retirez la pile de droite. Pour plus d'informations, voir [Insertion et retrait des piles](#).

Choisissez la hauteur de montage de l'appareil et configurez le sélecteur de non déclenchement par les animaux en suivant les consignes suivantes :

- Si vous n'avez pas d'animal et pensez qu'aucun autre animal ou rongeur ne pénétrera dans la zone protégée, réglez le sélecteur de non déclenchement sur le Paramètre 4 et positionnez le détecteur à une hauteur comprise entre 1,6 et 2 m. Pour ce paramètre, la meilleure hauteur de montage est de 2 m.
- Si vous possédez un petit animal de moins de 3 kg, ou si la zone est exposée à des rongeurs, réglez le sélecteur de non déclenchement sur le Paramètre 2 et positionnez le détecteur à une hauteur comprise entre 1,8 m et 2 m.
- Si vous possédez un animal de moins de 18 kg, réglez le sélecteur de non-déclenchement sur le Paramètre 1 et positionnez le détecteur à 2 m de haut.

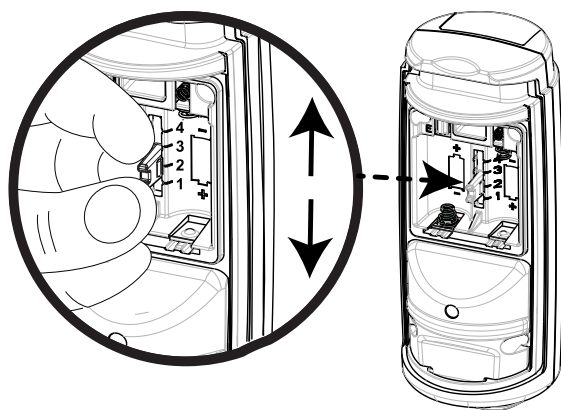


Figure 18 : Sélecteur de non déclenchement par les animaux

Sélecteur de non déclenchement par les animaux

- Paramètre 1 : animal < 18 kg (par défaut)
- Paramètre 2 : petit animal < 3 kg ou rongeurs
- Paramètre 3 : inactif
- Paramètre 4 : pas d'animal

Remarque : avec le Paramètre 3, le sélecteur de non déclenchement est désactivé.

8. Réalisation d'un test de déplacement

Avant d'installer un appareil de manière définitive, montez-le provisoirement et procédez à un test de déplacement.

Remarque : le test de déplacement est considéré comme un test de diagnostic local.

1. Insérez les piles et refermez le capot des piles pour déclencher la période de stabilisation de 90 secondes.

Remarque : le voyant clignote en rouge au cours de cette période.

2. Traversez en marchant la zone la plus éloignée du rideau PIR du détecteur.

Remarque : le voyant s'éclaire en rouge à chaque fois qu'il détecte un mouvement puis clignote trois fois.

3. Comparez le clignotement du voyant avec la valeur de réception indiquée dans le Tableau 4.
4. Répétez le test jusqu'à obtenir un signal bon ou fort.

Remarque : si vous recevez un signal faible de l'appareil, changez-le d'emplacement jusqu'à ce que vous obteniez un signal bon ou fort.

5. Lorsque vous obtenez un signal bon ou fort, répétez la procédure depuis l'autre direction. Voir Figure 10.

L'appareil passe automatiquement en mode normal 15 minutes après la fin de la procédure de test de déplacement.

Remarques :

- Exécutez un test de déplacement dans la zone de couverture au moins une fois par semaine pour vous assurer que le détecteur fonctionne correctement.
- Pour des instructions détaillées du test de diagnostic, consultez le Guide d'installation de la centrale.
- Le MP-902 PG2 peut être configuré de manière à détecter les mouvements avec les paramètres suivants : **De gauche à droite**, **De droite à gauche**, et **Les deux**. Pour plus d'informations, voir le paramètre de direction de l'alarme dans la section [Modification de l'appareil](#).

Voyant	Réception
3 clignotements verts	Fort
3 clignotements orange	Bon
3 clignotements rouges	Faible
Aucun clignotement	Pas de comm.

Le Tableau 5 décrit les types de signaux du voyant et les événements correspondants.

Signal lumineux	Événement
Voyant rouge clignotant	Stabilisation (préparation 90 s)
Voyant rouge allumé 0,2 s	Ouverture/fermeture autoprotection
Voyant rouge allumé 2 s	Alerte intrusion
Voyant jaune allumé	Détection anti-masque, mode de diagnostic
Clignotement lent du voyant jaune (allumé 0,2, éteint 30 s)	Anti-masque, mode normal
Voyant jaune clignotant	Auto étalonnage de l'autoprotection

Pour que les données de température et d'éclairage de la zone s'affichent sur la centrale adéquate, consultez la section 6.2 *Réalisation d'un test périodique* du manuel d'installation de la centrale sans fil concernée.

Cet appareil peut être utilisé avec les centrales PowerMaster qui utilisent la technologie PowerG.

- Pour les installations certifiées, le détecteur ne doit être utilisé qu'avec des unités de contrôle certifiées UL.
- Seuls les appareils fonctionnant dans la bande de fréquences 912-919 MHz sont conformes UL/ULC.

GÉNÉRALES

D-307620 MP-902 PG2 Instructions d'installation

CARACTÉRISTIQUES DE FONCTIONNEMENT

Période d'alarme	2 secondes
Non déclenchement par les animaux	Jusqu'à 18 kg
Configurations du non-déclenchement par les animaux	• Paramètre 1 : animal < 18 kg (par défaut) • Paramètre 2 : petit animal < 3 kg ou rongeurs • Paramètre 3 : inactif • Paramètre 4 : pas d'animal

COMMUNICATIONS SANS FIL

Fréquence	Europe et reste du monde : 433-434 MHz, 868-869 MHz États-Unis et Canada : 912-919 MHz Remarque : seuls les appareils utilisant la bande de fréquences 915 MHz sont certifiés UL/ULC.
Puissance d'émission max	10 dBm à 433 MHz, 14 dBm à 868 MHz
Protocole de communication :	PowerG
Supervision	Signaux espacés de 256 secondes.
Alerte d'autoprotection	Émise en cas de sabotage et d'émission de tout message correspondant jusqu'à ce que le commutateur d'autoprotection soit remis en place.

MONTAGE

Type de montage :	Montage mural
Hauteur de montage :	1,6 à 2 m
Réglage horizontal :	De -90° à +90°, en 10° étapes

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Immunité aux fréquences radio	20 V/m jusqu'à 1000 MHz, 10 V/m jusqu'à 2700 MHz
Températures en fonctionnement	-35°C à 60°C Remarque : pour les installations certifiées UL/ULC, la température de fonctionnement est évaluée à 66°C.
Humidité	Humidité relative moyenne jusqu'à environ 75 % sans condensation. Pendant 30 jours par an, l'humidité relative peut varier entre 85 % et 95 % sans condensation. Pour les installations certifiées UL : 5 % à 93 % sans condensation
Températures en stockage	-35°C à 60°C

DIMENSIONS

Taille (diamètre)	145 mm x 71 mm x 62 mm
Poids (avec pile)	283 g
Couleur	Blanc

13. Conformité aux normes

 	Le MP-902 PG2 est conforme aux normes suivantes : Europe : EN 300220, EN 301489, EN 50130-4, EN 62368-1, EN 60950-22, EN 50131-2-2 Grade 2, Class IV IP55, EN 50130-5, EN 50131-6 Type C. Visonic Ltd. déclare par la présente que l'équipement radio de type MP-902 PG2 est conforme à la Directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration de conformité européenne est disponible à l'adresse suivante : http://www.visonic.com/download-center .
	Certifié par Applica Test & Certification AS, conformément aux normes EN 50131-2-2, EN 50131-5-3, EN 50131-6, EN 50130-4, EN 50130-5. États-Unis : FCC- CFR 47 Part 15 Canada : IC RSS - 247 États-Unis : UL639 Canada : ULC-S306

Cet appareil est conforme à la Partie 15 de la Réglementation FCC et aux normes canadiennes régissant les appareils radio exemptés de licence. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences dangereuses, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, notamment celles susceptibles de provoquer un fonctionnement non souhaité.

Afin de respecter la Section 1.1310 de la Réglementation FCC, portant sur l'exposition des individus aux champs électromagnétiques des fréquences radio, ainsi que les exigences IC, suivez les instructions suivantes: Le dispositif doit être placé à une distance d'au moins 20 cm à partir de toutes les personnes au cours de son fonctionnement normal. Les antennes utilisées pour ce produit ne doivent pas être situées ou exploitées conjointement avec une autre antenne ou transmetteur.

- Cet appareil numérique de classe B est conforme à la norme canadienne ICES-003.

ATTENTION ! Toute modification apportée à cet appareil et non approuvée expressément par la partie responsable de la conformité pourrait annuler le droit à utiliser cet équipement.

**D.E.E.E. Déclaration sur le recyclage du produit**

Pour toute information concernant le recyclage de ce produit, vous devez contacter l'entreprise à laquelle vous l'avez acheté initialement. Si vous mettez ce produit au rebut et ne l'envoyez pas en réparation, veillez à le retourner en suivant les instructions du fournisseur. Vous ne devez pas jeter cet appareil dans les déchets ménagers.
Directive 2002/96/CE sur les déchets d'équipements électriques et électroniques.

GARANTIE

Visonic Limited (le "Fabricant") garantit ce produit (le "Produit") uniquement à l'acquéreur original ("Acquéreur") contre tout défaut de fabrication et de matériaux dans des conditions normales d'utilisation pendant douze (12) mois après la date de livraison par le Fabricant.

Cette Garantie est totalement assujettie à l'installation, la maintenance et l'utilisation appropriées du Produit, dans des conditions normales et conformément aux instructions d'installation et de fonctionnement recommandées par le Fabricant. La Garantie ne couvre pas les Produits devenus défectueux pour toute autre raison (à la discrétion du Fabricant) comme une installation incorrecte ou non conforme aux instructions d'installation et de fonctionnement, négligence, dommages volontaires, abus, vandalisme, accident, modification ou réparation non effectuée par le fabricant.

La Garantie ne couvre pas le logiciel, et tous les produits logiciels sont vendus sous forme de licence utilisateur conformément aux termes de l'accord de licence logicielle fourni avec le Produit.

Le Fabricant n'affirme nullement que ce Produit ne peut être contourné ou trompé, ni qu'il évitera le décès, des blessures ou des dommages matériels suite à un cambriolage, vol, incendie ou autre, ni qu'il assurera un avertissement ou une protection adéquats en toutes circonstances. Ce Produit, correctement installé et maintenu, ne fait que réduire le risque que de tels événements surviennent sans avertissement, et n'apporte ni garantie ni assurance qu'ils n'arriveront pas.

Conditions d'annulation de la Garantie : cette garantie s'applique uniquement aux défauts de pièces et main d'œuvre dans le cadre d'une utilisation normale des Produits. Elle ne couvre pas les dommages suivants :

- * dommages survenus pendant la livraison ou la maintenance ;
- * dommages dus à un sinistre tels qu'un incendie, une inondation, un vent fort, un tremblement de terre ou la foudre ;
- * dommages causés par des phénomènes non contrôlables par le Vendeur, tels qu'une surtension, un choc mécanique ou un dégât de seaux ;
- * dommages dus à un ajout, altération, modification ou objet étranger utilisé avec les Produits ;
- * dommage dû à des périphériques (à moins qu'ils aient été fournis par le Vendeur ;
- * défaut dus à l'incapacité à fournir un environnement d'installation adapté aux produits ;
- * dommage dû à l'utilisation des Produits à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus ;
- * dommage dû à une maintenance incorrecte ;
- * dommages dus à toute autre utilisation abusive, incorrecte ou inadaptée des Produits.

Éléments non couverts par la garantie : outre les conditions qui annulent la Garantie, les éléments suivants ne seront pas couverts par la Garantie : (i) frais d'expédition jusqu'au centre de réparation ; (ii) frais douaniers, taxes ou TVA dus ; (iii) Produits non identifiés par l'étiquette du produit et le numéro de lot ou le numéro de série du Vendeur ; (iv) Produits dont le démontage et la réparation ont eu pour conséquence de diminuer leurs performances ou d'empêcher toute inspection ou test nécessaire à l'intervention sous garantie. Les badges ou cartes d'accès retournés en vue d'un remplacement sous garantie seront remboursés ou remplacés au choix du Vendeur.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE CONDITION, GARANTIE, ACCORD ET OBLIGATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UNE FIN SPÉCIFIQUE, OU AUTRES. EN AUCUN CAS LE FABRICANT NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS QUI CONQUËRE DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS POUR TOUT MANQUEMENT AUX CONDITIONS DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE SUR CE MATÉRIEL.

EN AUCUN CAS LE FABRICANT NE SERA TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES QUELS QU'ILS SOIENT, SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS OU DE TOUTE PERTE, DOMMAGE OU DÉPENSE, Y COMPRIS LA PERTE DE JOUISSANCE OU DE PROFITS RÉSULTANT DE L'INCAPACITÉ DE L'ACQUÉREUR À UTILISER LE PRODUIT, OU DE PERTE OU DE DESTRUCTION DE TOUTE AUTRE PROPRIÉTÉ ET POUR TOUTE AUTRE CAUSE, MÊME SI LE FABRICANT A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

LE FABRICANT NE SAURAIT ÊTRE RESPONSABLE DE TOUT DÉCÈS, BLESSURE PERSONNELLE ET/OU CORPORELLE ET/OU DOMMAGES MATÉRIELS OU AUTRE PERTE, DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU AUTRES, EN SE BASANT SUR UNE DÉFAILLANCE DU PRODUIT. CÉPENDANT, SI LE FABRICANT EST RECONNU RESPONSABLE, DIRECTEMENT OU NON DE TOUT DOMMAGE OU PÉRIE SURVENANT DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, SA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE NE POURRA EN AUCUN CAS DÉPASSER LE COÛT D'ACHAT DU PRODUIT, QUI SERA FIXÉ EN TANT QUE DOMMAGES-INTÉRÊTS ET NON COMME UNE PÉNALITÉ, ET CONSTITUERA LE SEUL ET UNIQUE RECOURS CONTRE LE FABRICANT. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS D'EXCLUSION OU DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, AUSSI LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER DANS CERTAINES CIRCONSTANCES.

En acceptant la livraison du Produit l'Acquéreur accepte ces conditions de vente et de garantie et reconnaît en avoir été informé.

Le Fabricant n'acceptera aucune responsabilité consécutive à l'altération et/ou au dysfonctionnement de tout équipement électronique ou de télécommunication ou programme.

Les seules obligations du Fabricant dans le cadre de cette Garantie sont limitées à la réparation et/ou au remplacement (à sa discrétion) de tout Produit ou pièce qui s'avérerait défectueux. Toute réparation et/ou remplacement ne prolongera pas la durée initiale de la Garantie. Le Fabricant n'assumera pas les coûts de démontage et/ou réinstallation. Pour appliquer cette Garantie, le Produit doit être retourné au Fabricant, assuré et en port payé. Tous les frais de port et d'assurance sont à la charge de l'Acquéreur et sont exclus de cette Garantie.

Cette garantie ne saurait être modifiée ou étendue, et le Fabricant n'autorise personne à agir en son nom pour une telle modification ou extension. Cette garantie ne s'applique qu'au Produit. Tout autre produit, accessoire, ajout utilisé conjointement au Produit, tels que les piles, ne seront couverts que par leur propre garantie si elle existe. Le Fabricant n'acceptera aucune responsabilité pour tout dommage résultant d'un dysfonctionnement du Produit à cause de tout produit, accessoire, ajout ou autre (y compris les piles) utilisé conjointement au Produit. Cette Garantie est exclusive à l'Acquéreur original et ne peut être transférée.

Cette Garantie complète vos droits légaux et ne les affecte pas. Toute clause de cette garantie contraire au droit de l'état ou du pays d'utilisation du Produit ne sera pas applicable.

Loi applicable : cette clause de non-responsabilité et cette garantie limitée sont régies par le droit national d'Israël.

Avertissement

L'utilisateur doit suivre les instructions d'installation et d'utilisation du Fabricant, y compris les consignes de test du Produit et du système dans son ensemble, au moins une fois par semaine et prendre toutes les précautions requises pour sa sécurité et la protection de sa propriété.

* En cas de conflit, contradiction problème d'interprétation entre la version anglaise de la garantie et les autres versions, la version anglaise prévaudra. 7/15



D-307620



EMAIL: info@visonic.com

INTERNET: www.visonic.com

D-307620 MP-902 PG2 Rev. 1, 07/19

© 2019 Johnson Controls. Tous droits réservés. JOHNSON CONTROLS, TYCO et VISONIC sont des marques et/ou marques déposées. Toute utilisation sans autorisation est strictement interdite.